

N°17-09-111

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 septembre 2017.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BEAUBOIS B. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ;

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de GA FRANQUE) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; ANDRIEU J. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Absents excusés :

Madame BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à B. BEAUBOIS) ; GALLET J.M. ; BEE D. (donne pouvoir à G. WYCKAERT)

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Françoise DEGREMONT est élue secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN AUX TPE POUR LES ACTIVITES DE
PROXIMITE – PROGRAMME LEADER – PARTENARIAT AVEC "SAFARI RAIL
AVENTURE" POUR L'ACQUISITION ET L'UTILISATION DE TROTTI-TRAILS**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

La présente délibération vise à mettre en cohérence la délibération n° 17-05-57 déjà validée concernant le partenariat avec la Safari Rail Aventure concernant les Trotti-Trail dans le cadre du Programme LEADER, avec la délibération 17-09-109 sur les aides au développement économique dans le cadre du conventionnement avec la Région.

Dans le cadre du programme de développement rural de la région Nord-Pas de Calais, la mise en œuvre de la mesure LEADER, a permis la création du Groupement d'Action Locale du Pays de Saint-Omer.

Dans ce cadre, des projets "privés" peuvent émerger et profiter des financements du programme LEADER, ils doivent impérativement être cofinancés par un partenaire public local.

En complément des activités désormais bien connues liées au Rando Rail sur Nielles-les-Bléquin, SAFARI RAIL AVENTURE propose des circuits "découverte" sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Elle souhaite s'inscrire dans une démarche de développement rural, en partenariat avec la CCPL, en proposant des balades résolument nature, en trottinettes électriques dénommées trotti-trails. La CCPL viendrait dans ce montage LEADER cofinancer l'acquisition de Trotti-trails supplémentaires permettant à SAFARI RAIL AVENTURE de développer cette activité.

Le développement de cette activité vient renforcer la stratégie Sport de Nature de la CCPL et contribue à la notoriété du territoire.

Au titre du partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France concernant les aides au développement économique sur les Territoires, la CCPL peut accompagner les entreprises touristiques selon les conditions énoncées à la délibération n°17-09-110.

Concernant le partenariat avec Safari Rail Aventures, l'aide de la CCPL à ce projet pourra être de 24% du montant de l'investissement soit 3 505,20 €.

En contrepartie, la société SAFARI RAIL AVENTURE, déjà sollicitée par la CCPL depuis 2016 dans le cadre du programme d'animations, viendrait par convention, participer au programme d'animations pendant 3 ans sans rétribution (à raison de quatre animations Trotti-trails par an). Cet engagement équivaut au nombre d'animations mises en place en 2016 et envisagées pour 2017. La convention interviendrait sur les années 2017, 2018 et 2019.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT		Montant
Acquisition de 5 trotti-trails	9 151 €	Programme LEADER	8 178,80 €
10 batteries	4 704 €	CCPL	3 505,20 €
Frais de port	150 €	Autofinancement	2 921,00 €
TOTAL	14 605 €	TOTAL	14 605,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 45 voix POUR et 1 abstention,

- **ACCEPTE** le partenariat avec SAFARI RAIL AVENTURE comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec Safari Rail Aventure pour les années 2017 à 2019, dans le cadre du Leader et sous l'égide de la convention liant la CCPL et le Conseil Régional des Hauts de France concernant les aides aux entreprises
- **FIXE** la participation de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à **3 505,20 €**

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170926-17-09-111-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017